

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Apiculteur/apicultrice

PRÉ-REQUIS, DÉLAI D'ACCÈS

- Après un diplôme en agriculture (BP/ BAC PRO / BTS)
- et/ou une expérience en apiculture
- Admission après étude du dossier scolaire et entretien de motivation, réponse sous 20 jours ouvrables
- Détails des modalités d'accès ⁽¹⁾

EXAMEN

- Diplôme d'État (délivré par le Ministère de l'agriculture) de niveau 4
- Certificat de Spécialisation apiculture
- Possibilité de modularisation par blocs de compétences
- RNCP : N°29240 - Certif info : N°99557

UN TREMPLIN POUR...

- Accéder directement à un emploi des métiers de l'apiculture
- Développer des compétences spécifiques d'apiculteur
- Intégrer un réseau de professionnels reconnus en apiculture

QUELQUES CHIFFRES ⁽¹⁾

- 100 % de réussite à l'examen session de juin 2022 (7 reçus sur 7 présentés)
- 100% : taux de persévérance en formation par an ⁽²⁾
- A 6 mois après la formation :
100 % sur le marché de l'emploi dont :
- 100 % en emploi

TARIFS ⁽¹⁾

- Formation gratuite sauf pour les adultes, mais dans ce cas possibilité de prise en charge des frais de formation par la Région des Pays de la Loire (Visa Métiers), l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...) nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap



CS APICULTURE

sur
1 an

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DURÉE

- Rentrée en janvier
- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 12 semaines en centre de formation
- 35 semaines en entreprise



RYTHME D'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR
- 2 à 3 semaines en entreprise



STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Formation pour adultes VISA METIERS financée par la Région

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Exploitation agricole avec une activité apicole
- Exploitation apicole

ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE

- Le suivi et la multiplication des colonies d'abeilles
- La récolte, le conditionnement et la commercialisation des produits apicoles

SITE DE FORMATION

MFR IRÉO LES HERBIERS
02 51 91 09 72
ireo.les-herbiers@mfr.asso.fr
www.formations-herbiers.fr
N°Siret : 302 565 163 00011

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Gérer un cheptel et conduire des ruchers
- Établir un plan d'élevage
- Installer les ruches
- Suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels.
- Réaliser les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Conduire et suivre des colonies
- Multiplier des colonies d'abeilles (essaims, reines)
- Récolter, conditionner et commercialiser les produits apicoles

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Détails et mise à jour le site internet de la MFR ou par téléphone

⁽²⁾ Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

⁽³⁾ Les chiffres concernent la dernière année scolaire

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52850044785 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état – APE 8532Z